



RAPPORT ANNUEL

2021



ANCREAI

Fédération des CREAI

Présentation de la fédération nationale des CREAI

Qui sommes-nous ?

La fédération nationale des Centres Régionaux d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité regroupe 13 CREAI en France.

Les CREAI sont des associations à but non lucratif à dimension régionale reconnues par un cahier des charges ministériel.

Les CREAI proposent des prestations à destination des acteurs de la santé au service des personnes en situation de vulnérabilité et de leurs familles.

Nos missions

La fédération nationale des CREAI accompagne les CREAI dans la construction de méthodologies et d'offres de services liées au secteur de la santé pour, et avec, les personnes en situation de vulnérabilité et leurs familles.

Les CREAI ont été créés pour soutenir les professionnels et structures des secteurs sanitaire, social et médico-social, dans la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des personnes en situation de vulnérabilité.

Les publics concernés par les travaux des CREAI sont :

- L'enfance en danger,
- Les personnes en situation de handicap,
- Les personnes âgées,
- Les personnes en situation d'insertion sociale.



Nos prestations

- Des ETUDES et RECHERCHES sur le champ médico-social, social et sanitaire pour informer les acteurs du secteur de la santé et les pouvoirs publics, et proposer des solutions.
- Des FORMATIONS pour répondre aux besoins d'évolution des compétences des professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social.
- Des GUIDES et OUTILS pour accompagner les professionnels dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Nos valeurs

Depuis plus de 50 ans, les CREAI, lieu-tiers au service de l'intérêt général, s'appuient sur un socle de valeurs communes :

- Le soutien à l'autodétermination des personnes et le libre choix de leurs parcours de vie,
- Le respect des droits de l'Homme et de la démocratie,
- Le respect de la laïcité,
- La solidarité et le refus de la pauvreté et des exclusions,
- La reconnaissance de chaque individu et de ses droits,
- L'utilité sociale et non-lucrative de leurs actions.

Table des matières

Rapport moral de Jacques NODIN, président de la fédération	5
En bref : Si vous deviez retenir 6 temps forts en 2021	9
Partie 1 : La vie de la fédération s'organise après la crise	11
1/ Une équipe fédérale qui s'étoffe	11
2/ Les instances de gouvernance de l'ANCREAI	11
a. Description des instances de gouvernance.....	11
b. Évolution des instances de gouvernance	12
3/ L'obtention de la certification Qualiopi	12
4/ Le réseau des CREAI en cours de développement en Guyane	13
5/ Vers la création d'un tiers lieu des acteurs de la vulnérabilité	13
Partie 2 : La fédération au service des CREAI.....	14
1/ Le séminaire annuel de formation des directeurs et conseillers techniques	14
2/ Outils au service des CREAI	15
a. La veille sur les appels d'offres	15
b. La publication d'un bimestriel : Décryptage	15
c. La proposition de formations en ligne : Dokeos.....	16
d. L'amélioration de la visibilité des CREAI sur la toile	16
3/ Animation du réseau des CREAI	16
a. Formation InterCREAI : Protection de l'enfance.....	17
b. Groupe de travail InterCREAI : Protection de l'enfance	17
c. Groupe de travail InterCREAI : Transformation de l'offre.....	18
4/ Les CREAI et leur fédération : Un acteur entendu par les pouvoirs publics	18
a. Les auditions	18
b. Les négociations	19
c. Les concertations	20
d. Une politique de partenariat avec les politiques du secteur	22
Partie 3 : Les projets portés par la fédération et les CREAI au service des acteurs du secteur	25
1/Les études et notes documentaires	25
a. Journaux de bord du confinement : La crise vue par les acteurs de l'accompagnement.....	25
b. RETEX COVID-19 : Une première analyse des effets de la crise.....	26
c. Vie Affective et Sexuelle : Les projets conduits par les CREAI	27
d. La prévention des cancers pour les personnes handicapées vieillissantes : promouvoir et accompagner le dépistage	29
2/ Les outils.....	32

a.	Nos droits aussi	32
b.	HANDIDONNEES	33
c.	ARSENE	35
d.	Les CREAI récompensés pour leur mobilisation pendant la crise du COVID.....	35
3/	Journées nationales	36
a.	Journées nationales IME-IEM-IEAP 2021	37
b.	Journées nationales MAS-FAM-FV-FH 2021.....	39
c.	Journées nationales SESSAD	40
d.	Journée nationale « Quelle société pour demain ? Vers une société équitable et solidaire pour les personnes les plus vulnérables	42
4/	Programmes nationaux	42
a.	La formation auprès des membres des GEM (CNIGEM)	43
b.	START : Soutenir le changement de pratiques professionnelles et faciliter l'accès aux ressources territoriales dans le champ des TND.....	44
	Annexes.....	46
	Equipe du siège au 31/12/2021.....	46
	Ecosysteme collaboratif et partenarial de la Fédération.....	47
	Liste des acronymes	47





Rapport moral de Jacques NODIN, président de la fédération

« Méfions-nous de ce qui tranquillise trop, ça engourdit la pensée. Les adorateurs de la certitude aiment que rien ne bouge, ils affectionnent les pensées répétitives et les récitations de la Doxa, alors que les explorateurs aiment se décentrer d’eux-mêmes pour explorer des mondes imprévus où tout est toujours nouveau. » Boris CYRULNIK

Je souhaitais commencer par ces citations qui nous interpellent au moment où nous traversons des crises qui nous déstabilisent ou nous font craindre le pire.

Mais avant de commencer, je veux remercier en votre nom à toutes et tous, l’ensemble de l’équipe de la fédération : Antoine, Sabrina, Emilie, Muriel, Dounia et Eugénie. La fédération est un appui essentiel pour concerter nos actions au niveau national et elle amplifie les savoir-faire des CREAI. Nous avons pu créer les conditions d’une politique fédérale ambitieuse et novatrice au service de l’ensemble des CREAI. Merci à l’équipe. Merci d’accompagner les CREAI, de développer et de mener à bien des projets, d’animer le CODIR, les commissions de travail, le Conseil d’administration, le bureau et de soutenir le président.

Le sens à donner au terme de fédération suscite parfois des interrogations.

D’abord, je tiens à réaffirmer le rôle stratégique et essentiel des CREAI, des directrices et directeurs, des conseillers et conseillères techniques dans le portage d’études innovantes ou d’outils performants. Sans vous, les études et travaux, cancer et handicap, journal de bord, ONPE, projet européen (dont j’avoue que ce dossier m’a paru stratégique pour une vision du médico-social et du social qui sorte de l’hexagone et de nos débats habituels), ARSENE, HANDIDONNEES, Access VAE, EPOP portant des innovations ou pratiques nouvelles n’auraient pas vu le jour. En tant que président de la fédération, il y a de la fierté de voir nos réalisations, nos réflexions irriguer la société. La fédération coordonne et anime tous ces projets et désormais, elle communique dessus et les valorise d’autant plus. Elle met ainsi en valeur le dynamisme régional des présidents, des membres des CA, des contributeurs et des salariés des CREAI.

Alors que nous sommes aujourd’hui réunis pour l’Assemblée générale annuelle de la Fédération nationale des CREAI, je souhaite partager avec vous quelques réflexions sur notre politique fédérale.

Il se trouve que j’ai commencé à m’investir dans le réseau des CREAI en tant que président du CREAI Bourgogne Franche-Comté à l’époque où Martine LANDANGER en assurait la direction. A cette époque, l’instance nationale était l’Association ANCREAI. Nous étions quelques-uns ou quelques-unes à ne pas comprendre le fonctionnement de cette association nationale. Son fonctionnement était très particulier et il est d’ailleurs parfois surprenant qu’il soit reproché à la fédération

des défauts de transparence ou de non-respect de la démocratie dans les décisions prises quand on se rappelle des règles de gouvernance qui prédominaient à cette époque. Mais cela fait partie de nos contradictions et du nécessaire débat pour que vive une fédération.

L'Association ANCREAI était un moyen de négocier des crédits, de faire des journées nationales et d'apporter des actions à conduire par les CREAI.

Une fédération, c'est d'abord, il nous faut le réaffirmer avec force (et ce que nous faisons depuis des mois pour ne pas dire des années), le rôle politique et unique des CREAI... Il n'y a pas de fédération sans le pouvoir politique des CREAI. Il ne peut y avoir de décisions politiques sans décisions du Conseil d'administration ou de l'Assemblée générale.

Il n'y a pas de fédération sans réaffirmer le rôle essentiel du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de la fédération et surtout le lien entre les présidents et les directeurs dans la représentation des CREAI ! Nous serons amenés à réfléchir à ce lien et sur la place des uns et des autres dans la fédération.

La fédération n'est pas simplement la somme des CREAI, elle est aussi la structure nationale qui au nom du Conseil d'administration, accompagne des actions ou des politiques nationales lancées par des CREAI, par des acteurs ou par la puissance publique (par exemple les référentiels HAS sur la protection enfance ou sur la qualité).

Il est nécessaire de trouver un équilibre entre l'échelon régional et le niveau national mais je crois qu'il est impératif de coordonner nos actions car nous partageons tous cette volonté que les personnes en fragilité soient autonomes et puissent vivre pleinement leur citoyenneté sur l'ensemble du territoire.

Or, si nous ne déployons pas des projets nationaux qui couvrent l'ensemble du territoire national, nous pourrions participer, sans le désirer, à une iniquité d'accompagnement en fonction des solutions et projets mis en œuvre en région.

De plus, quand une action est lancée régionalement et que nous décidons de la porter nationalement, nous avons de grosses difficultés à la faire financer au niveau national. Aussi, il est indispensable de négocier, dès le départ du projet, un financement national pour déployer cette action nationale.

Alors certains et certaines parlent d'une vision descendante des actions qui percuteraient les actions régionales. Mais, comment gérer les actions de pair-aidance au seul niveau régional, pourquoi Access VAE ne serait mis en œuvre qu'en Bourgogne Franche-Comté et en Grand Est, et je ne parle pas d'HANDIDONNEES, qui actuellement ne couvre que 5 régions et dont nous avons les plus grandes difficultés à obtenir des financements nationaux. Il est nécessaire que nous définissions exactement les actions que nous souhaitons déployer sur l'ensemble du territoire national et celles qui doivent répondre à des priorités régionales.

Ces projets nationaux devront reposer sur une des décisions du Conseil d'administration. La totalité des coûts devra être prise en compte : ceux inhérents au développement, mais aussi ceux garantissant leur pérennité et leurs

financements dans le temps et ce même si nous pouvons ou devons faire appel à nos fonds propres.

Nous ne sommes pas dans un pays fédéral. Le gouvernement, quel qu'il soit, conduit des politiques publiques nationales en direction des personnes fragiles. Dans ce contexte d'un État central fort, les questions sont les suivantes : « Devons-nous inscrire dans des projets fédéraux notre volonté d'accompagner ces propositions ou ces évolutions ? Ou devons-nous laisser à d'autres ces actions et peut être, notamment, à des cabinets de conseil ? »

Dans sa fonction d'animation nationale, de coordination et de synthèse, la fédération doit veiller à ce que nos actions, au départ régionales, se développent sur l'ensemble des territoires et permettent les reconnaissances multiples de l'autonomie des personnes, comme le souligne le rapport PIVETEAU « Experts, acteurs, ensemble... pour une société qui change ».

L'enjeu primordial pour les années à venir, c'est l'articulation entre le local, souvent porteur d'innovations, et le nécessaire maillage national. La fédération sera toujours au service des projets innovants territoriaux.

Alors oui, le fait d'être lieu tiers nous demande de pouvoir répondre aux demandes de service des établissements et des professionnels. C'est dans notre ADN. Mais il nous faut aussi accompagner des évolutions que nous souhaitons nationales. A titre d'exemple, le changement de regard de la Société sur les personnes fragiles ne peut pas se faire uniquement régionalement, il y a là un enjeu de société dans son ensemble et sur tous les territoires.

Voilà le sens d'une fédération : être en capacité de porter au nom de l'ensemble des CREAI et pour la totalité des territoires des évolutions que nous, je dis bien « nous », ce « nous » représentant la volonté de « faire » d'un collectif fédéral uni, que nous souhaitons pour les personnes fragiles.

Je voudrais aussi tordre le cou à cette idée que la fédération est un organisme jacobin. Il n'y a pas de fédération sans décision du Conseil d'administration. Tout ce que nous faisons est soumis au débat collectif et quand une décision est prise à la majorité sur un sujet, elle devient une position nationale qui s'applique à toutes et tous. Sinon, nous redevenons un simple réseau de CREAI !

Un dernier point, pour moi stratégique, qui doit nous guider pour les mois à venir. Comment faire participer les personnes en fragilité et leurs structures à la vie fédérale et aux décisions que nous devons prendre ?

Nous ne pouvons prôner un changement sans nous l'appliquer à nous même.

Nous devons donc accepter d'écouter, de soumettre aux débats, de demander leurs suggestions à ces personnes. Cela doit être mis en œuvre au niveau régional comme au niveau national. C'est une autre pratique qu'il nous faut expérimenter et mettre en œuvre. Cela va nécessiter d'apprendre, toutes et tous, à ne pas partir d'un desiderata personnel mais bien d'une décision confrontée au regard des personnes fragiles afin de mettre en œuvre des projets répondant à leurs attentes.

Je souhaite vous dire aussi combien les commissions fédérales ont bien fonctionné. Lors de cette assemblée, un premier travail de la commission prospective vous sera présenté. C'est, je trouve, le fruit d'un excellent travail dû à Charles, Marc, Mathilde BOUBOUDA, Sara CALMANTI, Alain CARTEL et Antoine FRAYSSE. Merci pour cette œuvre collective qui doit guider la fédération dans les années à venir.

C'est aussi cela une fédération ! Ce n'est pas qu'un organe de gestion d'outils ou de formation. C'est aussi une structure composée des CREAI, qui, avec les personnes fragiles et à partir de leurs visions, porte des idées, les confrontent au réel et va les soumettre aux établissements et à la puissance publique.

Voilà quelques remarques que je souhaitais porter à votre connaissance en complément des orientations dont nous allons débattre.

Je voudrais aussi vous, nous remercier sincèrement pour notre capacité à dialoguer, à débattre, à prendre le temps de la décision. Cette formule des « petits pas » est un moyen d'avancer collectivement. Il faut le temps du débat mais aussi le temps de la décision dans le respect des uns et des autres.

Je voudrais remercier les trois personnes qualifiées membres du Conseil d'administration pour leur participation, leurs analyses et suggestions. Vous nous avez apporté un bol d'air, un sacré bol d'air par la pertinence de vos interventions.

Cela nous demande, me demande, d'être raisonnable... mais avec passion.

Merci à toutes et tous pour votre persévérance, votre patience et surtout votre engagement.

Sans oublier celles et ceux, présidents, administrateurs, éloignés de la fédération dont je ne doute pas que les ambitions portées et rapportées par les directeurs et professionnels sauront les séduire et les encourageront à nous rejoindre.

Nous construisons ensemble un beau projet : « le changement de regard de la société sur les personnes fragiles ...et la reconnaissance de leur citoyenneté pleine et entière », car comme l'écrit Denis PIVETEAU : « *Proclamer l'autodétermination pour tous sans engager en parallèle un travail de fond sur tout ce qui dans la société fait obstacle à son déploiement serait un non-sens et l'aveu d'un échec annoncé.* » Voilà pourquoi les CREAI seront engagés dans les années qui viennent à prolonger ou approfondir leurs actions.

Voilà pourquoi vous pourrez compter sur la fédération pour accompagner et valoriser vos travaux, vos projets, vos recherches et vos innovations.

Puis-je terminer par une note d'optimisme en citant Jean JAURES : « *Les hommes qui ont confiance en l'Homme, affirment, avec une certitude qui ne fléchit pas, qu'il vaut la peine de penser et d'agir, que l'effort humain vers la clarté et le droit n'est jamais perdu* ».



En bref : Si vous deviez retenir 6 temps forts en 2021

Ouverture du Conseil d'administration aux personnes qualifiées

Le Conseil d'administration de la Fédération nationale des CREAI s'est ouvert, suite à l'Assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2021, à 3 personnes qualifiées afin d'éclairer nos orientations stratégiques, d'anticiper les évolutions du secteur de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité et d'associer ces dernières aux décisions prises. Les 3 personnes qualifiées qui ont rejoint la fédération sont :

- Geneviève AVENARD, ancienne défenseuse des droits des enfants et adjointe au Défenseur des Droits,
- Michel LAFORCADE, ancien directeur de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine,
- Lahcen ER RAJAOUI, président de l'association Nous Aussi.

Formation protection de l'enfance

En 2021, la fédération a organisé, en étroite collaboration avec le groupe de travail protection de l'enfance, une formation de formateurs du réseau des CREAI au premier référentiel national d'évaluation de la situation de -risque de- danger de la Haute Autorité de la Santé (HAS).

Séminaire de Saint-Malo

Le séminaire annuel de formation et d'échanges des directeurs et conseillers techniques s'est tenu du 7 au 9 juillet 2021 à Saint-Malo. Il a réuni 58 professionnels du réseau des CREAI et 8 présidents du CREAI qui ont débattu et échangé tout au long de ces 3 journées sur les projets fédéraux.

Organisation des Journées nationales pour les IME/IEM/IEAP

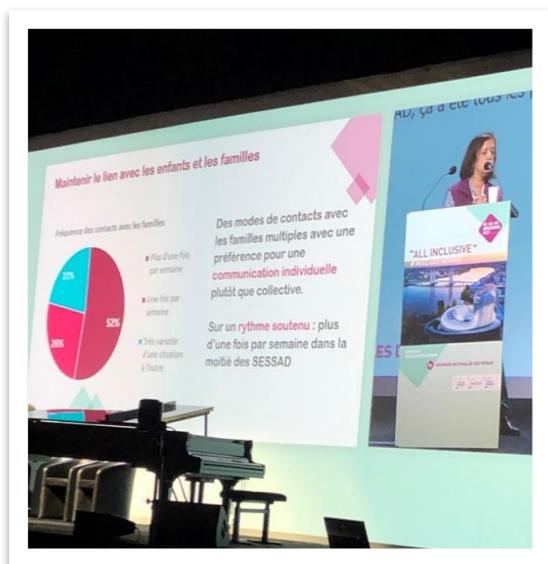
Les journées nationales IME-IEM-IEAP ont eu lieu du 4 au 6 octobre 2021 à Saint-Malo, autour du thème : « La complexité sans complexe : La responsabilité partagée et les coopérations territoriales au service de l'inclusion et d'un accompagnement global des enfants et adolescents en situation de handicap. » Elles ont réuni plus de 800 professionnels au cours de ces 3 jours.

Organisation des Journées nationales MAS/FAM/FV/FH

Les journées nationales MAS-FAM-FV-FH avaient pour thème « Viens chez moi, j'habite en établissement : interroger la place de l'habitant dans son lieu de vie ! ». Elles ont réuni plus de 400 professionnels au cours de ces 3 jours.

Organisation des Journées nationales SESSAD

Intitulées « ALL INCLUSIVE, # AVEC LES SESSAD », ces journées, qui ont eu lieu du 1^{er} au 3 décembre 2021, ont rassemblé près de 1 600 participants.



Les journées SESSAD 2021

Partie 1 : La vie de la fédération s'organise après la crise

1/ Une équipe fédérale qui s'étoffe

L'année 2021 a permis de stabiliser l'équipe fédérale avec le recrutement en CDI en mars 2021 de Dounia EL HENDAWY, qui occupait la fonction d'assistante de direction de la fédération en intérim depuis le mois de septembre 2020.

Afin d'accroître la visibilité de la fédération et mieux faire connaître les travaux et projets conduits par les CREA I sur l'ensemble du territoire national, le Conseil d'administration a souhaité recruter une personne chargée de la communication. Ainsi, Emilie POURQUERY a rejoint l'équipe fédérale au mois de novembre 2021.

Enfin, la Fédération nationale des CREA I a acté le recrutement de Muriel POHER au premier janvier 2022 dans le cadre du rattachement du projet START à la fédération .

2/ Les instances de gouvernance de l'ANCREAI

a. Description des instances de gouvernance

Deux Assemblées générales se sont tenues en 2021, une statutaire et l'autre extraordinaire. Elles se sont déroulées le même jour. Elles ont permis la modification des statuts de la fédération afin d'ouvrir le Conseil d'administration à trois personnes qualifiées et de présenter et valider les comptes 2020, le rapport d'activité 2020 et le rapport moral de la fédération. Les comptes ont été certifiés par Mme Oriane STEPHAN, commissaire aux comptes au Cabinet SO Expertise.

Le Conseil d'administration qui rassemble les 13 CREA I depuis la réforme statutaire de juin 2017 s'est réuni à 5 reprises. Le Conseil d'administration a pour mission de prendre les décisions sur des dossiers techniques étudiés par le comité des directeurs et de fixer les orientations politiques de la fédération.

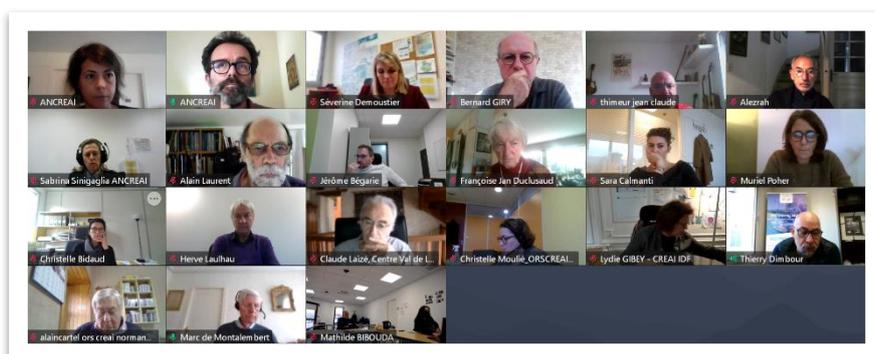
Le Comité des directeurs se réunit tous les mois en visioconférence, à l'exception du mois d'août. Il est composé des directeurs des CREA I et du délégué fédéral. Le comité des directeurs a pour mission d'élaborer des propositions d'actions et mettre en œuvre des décisions du Conseil d'administration. C'est également un lieu d'échanges précieux sur l'identification des expérimentations locales existantes, des freins et leviers de mise en œuvre des politiques publiques, etc. C'est le Comité des directeurs qui prépare également le programme du séminaire annuel des directeurs et conseillers techniques.

Le Bureau réunit trois présidents et deux directeurs avec voix délibératives, et les présidents des Commissions Négociations et Concertations avec voix consultatives. Il a pour mission d'assurer le suivi des actions et projets mis en

œuvre par la fédération et de préparer les décisions et délibérations du Conseil d'administration. En 2021, le Bureau s'est réuni à 5 reprises.

b. Évolution des instances de gouvernance

Constitué depuis de nombreuses années des présidents et directeurs des CREAI, le Conseil d'administration de la Fédération nationale des CREAI s'est ouvert, suite à l'Assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2021 à des personnes qualifiées. Au nombre de trois, la présence de personnes qualifiées au Conseil d'administration de la fédération a pour objectifs d'éclairer nos orientations stratégiques, d'anticiper les évolutions du secteur de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité et d'associer ces dernières aux décisions prises. Ainsi, depuis maintenant un an, Geneviève AVENARD, ancienne défenseuse des droits des enfants et adjointe au Défenseur des Droits, Michel LAFORCADE, ancien directeur de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine et Lahcen ER RAJAOUI, président de l'association Nous Aussi, viennent apporter leurs regards sur les attentes des personnes accompagnées, leurs expertises et visions de l'évolution du secteur de la santé sur les projets et actions initiés par la fédération et les CREAI.



En 2021, Agnès MARIE EGYPTIENNE remplace Jean-Pierre CLAVERANE à la présidence du CREAI Auvergne-Rhône-Alpes, Claude LEZE remplace Noël LE GOFF et Pauline NOEL remplace Séverine DEMOUSTIER respectivement à la présidence et à la direction du CREAI Centre-Val de Loire.

3/ L'obtention de la certification Qualiopi



Afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires et de garantir la qualité des formations dispensées par la Fédération nationale des CREAI à ses adhérents ainsi qu'aux prestataires qui la solliciteraient pour des formations, la fédération a obtenu en septembre 2021 la certification QUALIOPi, grâce notamment à l'aide de Céline HECQUARD, chargée de mission qualité en CDD. Cette certification vise à attester de la qualité du processus mis en œuvre au sein des organismes de formation et permet une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers.

4/ Le réseau des CREAI en cours de développement en Guyane



HANDIDONNEES est la première plateforme de mise à disposition de connaissances structurées entièrement dédiées aux publics en situation de handicap et à l'offre d'accompagnement qui leur est proposée dans les territoires.

Au cours de cette année, suite au lancement du projet HANDIDONNEES en région Guyane à la demande de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) de ce territoire, des relations ont été développées par le CREAI Nouvelle-Aquitaine avec les autorités publiques locales et des

acteurs de l'accompagnement des publics en situation de vulnérabilité guyanais.

De ces contacts a émergé la volonté des acteurs locaux de créer un CREAI dans ce territoire ultra-marin. En lien étroit avec le CREAI Nouvelle-Aquitaine, la Fédération nationale des CREAI a engagé des échanges avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et l'ARS locale pour qu'une telle initiative puisse aboutir. Ainsi, en 2022, la fédération devrait avoir un nouvel adhérent, le CREAI de Guyane, auquel elle apportera tout le soutien nécessaire pour permettre son développement.

5/ Vers la création d'un tiers lieu des acteurs de la vulnérabilité

L'augmentation des effectifs, et la vétusté des locaux actuels de la fédération, ont conduit la Délégation Fédérale à prendre attache avec différentes têtes de réseau afin de les associer à la recherche de locaux dans la perspective de créer un tiers lieu des acteurs de la vulnérabilité.



Ainsi, le Groupement National de Coopération Handicaps Rares (GNCHR), HANDEO, le Groupement pour l'Insertion des personnes handicapées (GIHP), l'Union Nationale des Associations de Famille des Traumatisés Craniens (UNAFTC) et l'ANCREAI se sont regroupés pour trouver des locaux communs et créer ainsi ce tiers lieu. Après de nombreuses recherches, les locaux ont été trouvés fin 2021 et l'aménagement définitif est prévu

pour la rentrée de septembre 2022 au 2, rue Mozart à Clichy.

Partie 2 : La fédération au service des CREAI

1/ Le séminaire annuel de formation des directeurs et conseillers techniques



Reporté en 2020 en raison de la crise du COVID-19, le séminaire annuel de formation et d'échanges des directeurs et conseillers techniques s'est tenu du 7 au 9 juillet 2021 à Saint-Malo. Il a réuni 58 professionnels du réseau des CREAI et 8 présidents du CREAI qui ont débattu et échangé tout au long de ces 3 journées sur les projets fédéraux.

Ce séminaire est un temps de formation croisée et de partage de réflexions et d'outils du réseau des CREAI. Il permet en outre de faire le point sur les questions d'actualité qui impactent ou vont impacter l'activité des CREAI. L'organisation pratique a été assurée conjointement par la fédération et le CREAI Bretagne, région d'accueil de ce séminaire.



PROGRAMME DU SEMINAIRE

Son programme, élaboré en Comité des directeurs à partir des besoins identifiés dans les CREAI, était organisé autour de thématiques et temps forts.

Mercredi 7 juillet

Présentation et échanges sous la forme de forum autour des thèmes suivants :

- SERAFIN-PH - Tour d'horizon à 360 degrés de la réforme,
- Digitalisation des formations - retour d'expériences,
- Journal de bord : du recueil des données à l'étude conduite avec l'Agence Nationale de la Recherche,

- HANDIDONNEES : panorama départemental, régional et national des données sur les personnes en situation de handicap et l'offre d'accompagnement,
- Cancer et Handicap : état des lieux de la recherche sur le dépistage du cancer auprès des personnes handicapées vieillissantes et des perspectives d'exploitation des résultats.

Jeudi 8 juillet

Travail en ateliers sur les sujets suivants :

- Référentiel HAS et ARSENE,
- Accompagner la transformation de l'offre médico-sociale,
- Protection de l'enfance : le référentiel HAS et l'offre d'accompagnement à 360° des CREAI,
- EPOP (Empowerment and participation of persons with disability).

Vendredi 9 juillet

Conférences plénières sur le thème « Les enjeux du FALC et les outils de soutien à la participation des personnes en situation de vulnérabilité ».

2/ Outils au service des CREAI

La Fédération nationale des CREAI a pour mission de soutenir les CREAI dans leurs différentes actions. Pour ce faire, elle met à la disposition du réseau divers outils pour les accompagner dans leurs démarches au quotidien.

a. La veille sur les appels d'offres

La fédération assure une veille des marchés publics sur toute la France grâce à un abonnement à l'outil Klekoon et alerte chaque CREAI quand un marché est susceptible d'entrer dans son champ de compétence.

b. La publication d'un bimestriel : Décryptage



En novembre 2021, afin d'aider le réseau des CREAI à répondre à leur mission d'informations, la Fédération nationale des CREAI a lancé un nouveau bimestriel, Décryptage. Son objectif est de vulgariser la compréhension et l'appropriation par les professionnels du secteur des réformes législatives et/ou réglementaires.

Cette publication est diffusée à l'ensemble des CREAI qui peuvent la communiquer à leurs tours aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) de leurs territoires. Le [premier numéro de DECRYPTAGE publié sur le site](#) en novembre a été consacré à l'état des lieux de la réforme des démarches qualité et au calendrier applicable aux ESSMS, suite à la publication du décret du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

c. La proposition de formations en ligne : Dokeos

La crise de la COVID-19 ayant accéléré le recours aux formations en ligne dans le secteur de la santé, les CREAI ont souhaité se regrouper pour s'équiper d'une plateforme commune de formation en ligne. « DOKEOS », une plateforme de formation dédiée aux entreprises qui veulent former, évaluer et certifier leurs apprenants en ligne, permet à chaque CREAI de proposer des formations en ligne sur son territoire mais aussi de déployer au niveau de la fédération des formations au plan national si nécessaire.

d. L'amélioration de la visibilité des CREAI sur la toile

L'arrivée d'une chargée de communication a permis de conduire un travail de réorganisation du site Internet de l'ANCREAI : actualisation du carrousel, des rubriques « Actualités des CREAI », des études en ligne, de la composition des différentes instances de la fédération, création d'une rubrique « Guides et Outils ».

A l'heure où les réseaux sociaux ont une place prépondérante pour diffuser de l'information, la Fédération nationale des CREAI a ouvert des comptes sur LinkedIn, Facebook et Twitter. Si les débuts ont été quelque peu difficiles, le compte LinkedIn, réseau social très utilisé par les acteurs du secteur, a connu une croissance importante en nombre d'abonnés à compter de la fin de l'année 2021.

797

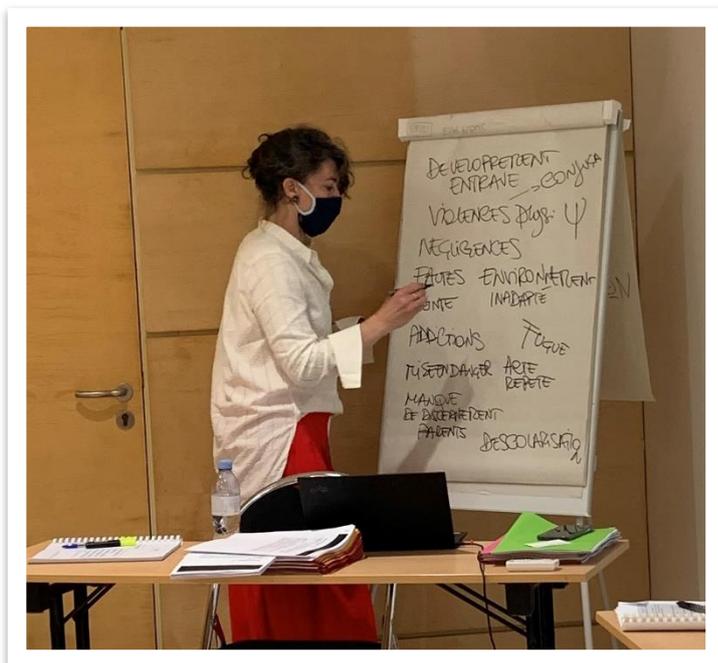
abonnés au compte LinkedIn de la fédération en décembre 2021.

Cette présence de la fédération sur les réseaux sociaux permet de démultiplier sa capacité à communiquer sur les événements, études et projets déployés par les CREAI dans leurs territoires et de relayer leurs informations.

3/ Animation du réseau des CREAI

Afin d'aider les CREAI à partager leurs compétences et savoir-faire, la fédération est, à leur demande, à l'initiative de la création de groupes de travail ou de formation interCREAI pour favoriser le partage des savoirs et les échanges de pratiques entre les professionnels du réseau.

a. Formation InterCREAI : Protection de l'enfance



Afin de répondre aux besoins exprimés par les conseillers techniques et directeurs de CREAI sur l'amélioration de leurs compétences et connaissances pour mieux accompagner les structures dans la mise en œuvre de leurs projets, la Fédération nationale des CREAI organise des formations au sein des réseaux des CREAI.

En 2021, la fédération a organisé, en étroite collaboration avec le groupe de travail protection de l'enfance, une formation de formateurs du réseau des CREAI au premier référentiel national d'évaluation

de la situation de -risque de- danger de la Haute Autorité de la Santé (HAS).

Le programme et les supports de cette formation ont été mis à la disposition des membres du réseau afin qu'ils accompagnent les professionnels de la protection de l'enfance à l'appropriation de ce nouveau référentiel.

b. Groupe de travail InterCREAI : Protection de l'enfance

Alors que la protection de l'enfance est devenue un enjeu prioritaire des politiques publiques, la fédération a créé un groupe de travail sur la protection de l'enfance qui poursuit les objectifs stratégiques suivants :

- Définir une offre structurée de prestations de la Fédération nationale des CREAI dans le champ de la protection de l'enfance qui puisse répondre aux demandes de formation et d'accompagnement des Conseils départementaux et des associations gestionnaires.
- Rendre visible l'expertise des CREAI sur le champ de la Protection de l'enfance (éléments de langage commun pour les « négociations » avec les donneurs d'ordre et stratégie de communication auprès de l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance, le Conseil National de la Protection de l'Enfance, la Direction Générale de la Cohésion Sociale et le secrétaire d'État à la Protection de l'enfance) qui s'inscrit naturellement dans l'histoire institutionnelle de ces organismes régionaux.

Ce groupe de travail s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année. Il a travaillé dans un premier temps à l'élaboration d'une formation de formateurs pour le réseau des CREAI au premier cadre national de référence pour l'évaluation globale

de la situation des enfants en danger ou risque de danger. Depuis le second semestre 2021, un travail a été engagé sur une offre de formation d'évaluation de la situation des enfants en cours de mesure.

c. Groupe de travail InterCREAI : Transformation de l'offre

Un groupe de travail Transformation de l'offre a été créé en 2020 pour permettre aux directeurs et conseillers techniques de CREAI de réfléchir collégialement aux principes fondamentaux qui sous-tendent la société inclusive et la transformation de l'offre (le soutien à la citoyenneté et à l'auto-détermination, l'accessibilité de la société et la logique d'intervention par substitution au « droit commun », la nécessaire action des acteurs sociaux et médico-sociaux sur l'environnement pour atténuer les situations de handicap) et les actions, méthodologies et modalités d'accompagnement des structures et professionnels pour permettre le déploiement de projets de transformation de l'offre.

Au cours de l'année 2021, ce groupe de travail s'est réuni à deux reprises afin d'échanger sur les différents outils et méthodologies utilisés par les conseillers techniques des CREAI pour accompagner les équipes des établissements et services pour personnes en situation de handicap à structurer leurs projets d'établissements et/ou leurs projets personnalisés d'accompagnement à l'aide de la nomenclature SERAFIN-PH (Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des financements aux parcours des Personnes Handicapées).

4/ Les CREAI et leur fédération : Un acteur entendu par les pouvoirs publics

a. Les auditions

Les CREAI, véritables lieux-tiers, au croisement du regard des pouvoirs publics, des gestionnaires et professionnels ainsi que des personnes en situation de vulnérabilité, sont un outil technique qui a pour mission d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques de santé dans les territoires mais aussi d'identifier les freins et difficultés rencontrés par les opérateurs de terrain et d'en informer les pouvoirs publics.

Cette place particulière des CREAI et de leur fédération leur permet d'apporter leurs contributions à la réflexion des pouvoirs publics sur les orientations des politiques publiques de santé, tout particulièrement dans le secteur du handicap.

Au cours de l'année 2021, la Fédération nationale des CREAI a contribué aux rapports suivants :

- [Rapport de l'Inspection générale des affaires sociales](#) (IGAS) intitulé « *Mieux répondre aux attentes des personnes en situation de handicap - Des*

outils pour la transformation des établissements et services sociaux et médico-sociaux » mai 2021 ;

- [Rapport de Mme la députée Christine CLOAREC-LE NABOUR](#), rapporteur des crédits « Solidarité » du PLF 2022, dans le cadre de son rapport thématique annuel sur « la sortie de l'aide sociale à l'enfance des majeurs et la protection des jeunes majeurs vulnérables » ;
- [Rapport de M. Denis PIVETEAU](#) « *Experts, Acteurs, ensemble... pour une société qui change* » février 2022.

b. Les négociations

La Fédération nationale des CREAI a également œuvré à valoriser et soutenir la place particulière occupée par les CREAI dans la déclinaison locale des politiques publiques mais aussi à sensibiliser les pouvoirs publics à la nécessité de les soutenir financièrement afin qu'ils puissent pleinement accompagner les pouvoirs publics, et tout particulièrement les Agences Régionales de Santé et les Directions Régionales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, dans les Régions :

- Rencontre, le 12 janvier 2021, avec Muriel VIDALENC, cheffe de service du pôle santé-ARS auprès du Secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales,
- Rencontre, le 28 janvier 2021, avec Jean FABRE-MONS, conseiller solidarité au Cabinet d'Olivier VERAN, ministre de la Santé et des Affaires Sociales,
- Rendez-vous, le 12 février 2021, avec Anatole PUISEUX, sous-directeur de l'autonomie des personnes handicapées et âgées à la DGCS,
- Rendez-vous, le 15 février 2021, avec Jean-Michel RAPINAT, conseiller solidarité, Santé et Travail à l'Assemblée des Départements de France,
- Rendez-vous, le 9 juin 2021, avec Anatole PUISEUX, sous-directeur de l'autonomie des personnes handicapées et âgées à la DGCS,
- Rendez-vous, le 10 septembre 2021, avec Sylvain BOTTINEAU, sous-directeur Enfance et Famille à la DGCS.



Par ailleurs, l'ANCREAI a adressé un courrier présentant les rôles et missions des CREAI à l'ensemble des parlementaires dans la perspective de l'examen des projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2022.

L'ensemble de ces démarches ont porté leurs fruits dans la mesure où la DGCS a proposé une augmentation de sa contribution au financement des CREAI à hauteur de 75 000 € et la CNSA, en lien avec le déploiement du projet START, va augmenter en 2022 sa contribution à la fédération dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO).

c. Les concertations

Afin de positionner la fédération et les CREAI au carrefour des acteurs de l'accompagnement des politiques publiques de santé, la fédération a entrepris des démarches pour être un acteur à la croisée des chemins entre les pouvoirs publics, les têtes de réseaux nationales et, plus généralement, les acteurs nationaux de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité tout au long de l'année 2021.

Les CREAI participent à la réforme de la tarification des ESMS – SERAFIN-PH

Depuis janvier 2015, la fédération est membre du Groupe Technique National (GTN) sur la réforme de la tarification des établissements et services en faveur des enfants et adultes handicapés.

Tout au long de l'année 2021, la Fédération nationale des CREAI a apporté sa contribution aux débats d'un point de vue technique sur les méthodologies et résultats des enquêtes et études nationales de coût ainsi que sur les différents scénarii d'évolution de la tarification des établissements et services médico-sociaux (ESMS).

L'ensemble des débats et réflexions des Groupes techniques nationaux ont été portés à la connaissance des Directeurs de CREAI ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration afin de formuler des préconisations fédérales.

Par ailleurs, en raison d'une accélération du calendrier de la réforme afin qu'elle entre en vigueur au 1^{er} janvier 2024, 5 groupes de travail, avec un calendrier dense sur le 1^{er} semestre 2021 ont été créés. L'ANCREAI a été représentée tout au long des concertations dans 4 de ces 5 groupes de travail, le dernier, sur les données de santé, n'étant composé que de médecins :

- Groupe de travail « Valorisation des données et suivi de l'expérimentation » : Thibault MARMONT, directeur du CREAI Grand Est,
- Groupe de travail « Financement de la qualité » : Lydie GIBEY, directrice du CREAI Île-de-France,
- Groupe de travail « Droit personnalisé à prestation » : Christelle BIDAUD, directrice du CREAI Auvergne-Rhône-Alpes,
- Groupe de travail « Mesure de l'activité » : Arièle LAMBERT, directrice du CREAI Pays de la Loire.

Conventionnement avec la HAS

La Haute Autorité de Santé, qui travaille notamment sur l'élaboration d'un référentiel qualité commun à l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux a sollicité le réseau des CREAI afin qu'il participe, dans les

territoires, à l'appropriation par les structures de ce nouveau référentiel et à l'évolution des démarches qualité.

Dans cette perspective, l'ANCREAI a signé une convention avec la Haute Autorité de Santé en juillet 2021 qui vise les objectifs suivants :

- L'engagement et la prise en compte de l'expérience des personnes accompagnées pour la qualité des accompagnements,
- Le partage d'expérience sur des outils visant à faciliter l'engagement des personnes pour l'amélioration de la qualité et sécurité des soins et des accompagnements,
- La présentation mutuelle des productions, la coordination et complémentarité des interventions et programme de travail des deux parties dans le secteur social et médico-social,
- L'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux,
- Le partage d'information concernant la mise en œuvre de la démarche d'évaluation,
- Le partage de retour d'expériences sur la démarche d'évaluation et son articulation avec les démarches qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux,
- L'appui et appropriation des outils et recommandations de bonnes pratiques par les professionnels du secteur social et médico-social,
- La diffusion de l'information relative aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) auprès des ESSMS,
- Le bilan de l'utilisation des recommandations de bonnes pratiques par les cibles visées,
- La réalisation complémentaire de supports applicatifs / outils pour faciliter le déploiement des RBPP en région et/ou prenant en compte les caractéristiques spécifiques de certains publics cibles,
- Déploiement de démarches de formations à l'appropriation des RBPP.

De plus, afin de mieux accompagner l'ensemble des ESSMS à l'appropriation de l'évolution des démarches qualité, et de favoriser une meilleure coopération et complémentarité entre les acteurs de la démarche qualité dans les territoires, la HAS a organisé deux réunions d'échanges avec les Structures Régionales d'Appui (SRA) et les CREA I afin qu'ils présentent leurs projets respectifs sur l'accompagnement des ESSMS aux démarches qualité.

Ces réunions de concertation et d'échanges devraient se prolonger dans les territoires avec la volonté d'organiser, en lien avec les SRA et les CREA I, des journées d'informations dans chaque région pour y présenter le nouveau référentiel d'évaluation des ESSMS et les nouvelles méthodes d'évaluation externe.

d. Une politique de partenariat avec les politiques du secteur

Conventionnement avec la Croix-Rouge française

L'ANCREAI et la Croix-Rouge française ont signé un partenariat en octobre 2021 afin de développer avec cet organisme gestionnaire national des projets communs innovants.

Dans un contexte de transformation de l'offre d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, la Croix-Rouge française et l'ANCREAI ont souhaité s'inscrire dans un partenariat pour favoriser le déploiement de projets favorisant la pleine participation des personnes en situation de vulnérabilité à la réalisation de leur projet de vie, la fluidité de leurs parcours et leur inclusion sociale. Ce partenariat s'inscrit dans une complémentarité des travaux et projets conduits par la Croix-Rouge française et l'ANCREAI.

CNAEMO (Carrefour national de l'Action éducative en milieu ouvert)

L'ANCREAI a été étroitement associée à l'organisation des assises nationales qui se sont déroulées du 29 septembre au 1^{er} octobre à Metz sur la thématique de l'accompagnement des enfants en situation de handicap dans le champ de la protection de l'enfance par le Carrefour National de l'Action Éducative en Milieu Ouvert (CNAEMO). La convention a été signée en janvier 2021.

Répias Primo

Le réseau « Répias Primo », tête de réseau nationale des équipes mobiles d'hygiène, a sollicité l'ANCREAI pour participer à l'organisation d'une journée nationale organisée en 2022 sur la prévention des risques infectieux dans le secteur médico-social.

CNFPT

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et l'ANCREAI ont déployé un travail conjoint pour accompagner les professionnels des Conseils départementaux dans l'appropriation du référentiel de la HAS sur l'évaluation de la situation de (risque de) danger des enfants en protection de l'enfant.

Nous aussi

L'association « Nous Aussi » et l'ANCREAI ont déposé et obtenu le financement d'un projet auprès de la CNSA dans le cadre du développement de deux nouveaux serious-game favorisant la connaissance de leurs droits par les personnes en situation de handicap intellectuel.

Forap

La Fédération des Structures Régionales d'Appui à la Qualité des Soins et à la Sécurité des Patients (FORAP) et l'ANCREAI travaillent à la mise en œuvre d'une démarche commune, en lien avec la HAS, d'accompagnement des structures

sociales et médico-sociales au nouveau référentiel unique d'évaluation de la qualité.

L'ensemble de ces démarches ont pour objectif de positionner la fédération et le réseau des CREAI comme des interlocuteurs incontournables au plan national et dans les Régions dans la conduite des réformes et innovations à l'œuvre dans le secteur de la santé.

Les instances consultatives

La Fédération nationale des CREAI est sollicitée par les pouvoirs publics pour participer à différentes instances consultatives relatives à la décision publique.

Ainsi, l'ANCREAI participe aux instances de concertations suivantes :

- Le Conseil national consultatif des Personnes handicapées (CNCPH), avec une présence systématique d'Alain LAURENT, vice-président du CREAI Grand Est, ou d'Antoine FRAYSSE, délégué fédéral, aux séances plénières mensuelles,
- Le Groupe Technique National SERAFIN-PH, auquel participe Antoine FRAYSSE,
- L'observatoire de l'habitat inclusif, où Lydie GIBEY, directeur du CREAI Île-de-France, représente l'ANCREAI,
- La Conférence Nationale de Santé, où Antoine FRAYSSE siège en qualité de suppléant de la Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé (FNORS),
- Le Comité de Concertation Social et Médico-social de la HAS, où la Fédération nationale des CREAI est représentée par Charles ALEZRAH, président du CREAI-ORS Occitanie, et Sara CALMANTI, directrice du CREAI Bretagne,
- Le Comité de concertation de l'Enquête Autonomie (2021-2023) de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), auquel participe Sabrina SINIGAGLIA, chargée de projets, études et formations de l'ANCREAI.

Dans ces différentes instances, les représentants de la fédération apportent leurs expertises et leurs connaissances des difficultés rencontrées par les acteurs de terrain afin d'éclairer les décisions de leurs regards.

Contribuer au développement de l'Habitat inclusif

La Fédération nationale des CREAI, membre de l'Observatoire national de l'habitat inclusif, a intégré le réseau de l'habitat inclusif. Ce réseau de portée nationale réunit différentes instances, associations et fédérations avec l'objectif de soutenir et accompagner le développement d'une variété de réponses d'habitat inclusif sur l'ensemble du territoire, répondant ainsi à l'ensemble des attentes et besoins des personnes en situation de vulnérabilité.

Cette implication de la Fédération nationale des CREAI dans la promotion et le développement de l'habitat inclusif trouve un écho important en Région avec le déploiement d'accompagnement, par le réseau des CREAI, de gestionnaires dans leurs projets de création de solutions d'habitats innovantes et inclusives.



Grâce à la richesse et à la diversité des témoignages ainsi recueillis, la Fédération nationale des CREAI, en partenariat étroit avec la Maison des Sciences de l'homme de l'Université de Bourgogne, a été retenue dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence Nationale de la Recherche.

Ainsi, au cours de l'année 2021, les CREAI ayant participé à cette démarche ont proposé une analyse des journaux de bord recueillis à travers les axes suivants :

- Axe temporel,
- Axe territorial,
- Axe comparatif,
- Axe expérience de la crise,
- Réorganisation du travail,
- Sens du travail,
- Adaptation des pratiques,
- Effets de la crise sur les personnes accompagnées et leurs familles.

L'ensemble des éléments ainsi analysés doit permettre de favoriser l'identification des innovations nées pendant cette crise et susceptibles d'améliorer l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, mais aussi de tirer les enseignements de la crise en dégagant des repères permettant de préparer le secteur à la perspective de survenue de nouvelles crises de ce type.

b. RETEX COVID-19 : Une première analyse des effets de la crise

Parallèlement aux travaux menés sur l'analyse des journaux de bord, les CREAI PACA-Corse, Grand-Est et Pays de la Loire ont été missionnés par leurs ARS respectives pour tirer, suite au 1^{er} confinement, les premières leçons et les conséquences de la crise de la COVID-19 dans le secteur de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

L'analyse des informations recueillies par ces CREAI, ainsi que de l'ensemble de la littérature grise publiée sur les conséquences du 1^{er} confinement dans l'organisation de l'accompagnement des personnes en situation de handicap a permis à l'ANCREAI de rédiger, à la demande de la CNSA, une note RETEX COVID-19 dont les principales conclusions sont :

- L'implication des professionnels, malgré des tensions sociales dans les structures lorsque des problèmes structurels préexistaient,
- Un changement des postures des professionnels par une meilleure prise en compte de l'environnement des personnes et des compétences des aidants avec la logique du « aller vers le domicile » ayant permis une continuité des accompagnements,
- Le développement du recours aux outils numériques qui doit tenir compte de manques au niveau des équipements et connaissances des professionnels et qui nécessite une coordination fine des différents intervenants pour éviter les sur-sollicitations,

- Le développement des coopérations inter-sectorielles entre les structures dans les territoires,
- La nécessité d'une évolution de la fonction de coordination pour, par anticipation, améliorer la gestion d'une nouvelle crise, et soutenir la transformation de l'offre,
- L'insuffisance de la coordination entre des partenaires et la question de la légitimité de ces derniers vis-à-vis d'acteurs extérieurs à leur structure et/ou association gestionnaire,
- Le renforcement des notions de parcours, recours accrus à la télémédecine,
- L'interrogation sur la citoyenneté et la pleine reconnaissance de leurs droits des personnes en situation de handicap (entraves particulières à la liberté d'aller et venir, difficultés de recours aux soins...),
- Une forte demande de répit des proches-aidants,
- Le renforcement de l'alliance éducative et thérapeutique professionnels/proches aidants ayant permis le développement de compétences chez de nombreuses personnes en situation de handicap,
- Une meilleure prise en compte de la parole des personnes en situation de handicap et de leurs proches-aidants dans l'évaluation de leurs besoins et attentes d'accompagnement.

Le contenu de cette note de synthèse a notamment fait l'objet d'échanges tant avec la CNSA qu'avec l'IGAS dans le cadre de l'audition de l'ANCREAI par Franck LE MORVAN et Nathalie BOHIC pour le [rapport de l'IGAS](#) intitulé « *Mieux répondre aux attentes des personnes en situation de handicap - Des outils pour la transformation des établissements et services sociaux et médico-sociaux.* »

c. Vie Affective et Sexuelle : Les projets conduits par les CREAI

Si la prise en compte de la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap participe à créer des conditions favorables à leur santé et à leur bien-être, la sensibilisation et la formation de ces dernières et des professionnels qui les accompagnent à ces enjeux a été pendant très longtemps un impensé des politiques publiques.

Afin de soutenir une démarche pour une meilleure santé sexuelle pour les personnes en situation de handicap, la puissance publique a lancé en 2017, une Stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030 dont un des objectifs est de répondre aux besoins spécifiques des populations les plus vulnérables qui met en évidence les principales recommandations suivantes :

- Promouvoir la formation initiale et continue des professionnels,
- Intégrer la question de la vie affective et sexuelle dans les projets associatifs et d'établissement des structures,
- Promouvoir des programmes d'éducation à la santé sexuelle adaptés dès l'enfance et tout au long de la vie,

- Développer l'information et la communication envers toutes les personnes de l'entourage.

Afin d'accompagner le déploiement de cette stratégie dans les établissements et services médico-sociaux, la CNSA a demandé à la Fédération nationale des CREAI de rédiger une note sur les actions conduites par les CREAI sur cet enjeu de santé publique.

Cette note a permis de mettre en valeur le caractère précurseur des CREAI, qui, depuis plus d'une dizaine d'années, ont déployé des actions pour soutenir la prise en compte de la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.

Les projets et initiatives des CREAI se traduisent en actions d'information et formation à destination des personnes en situation de handicap, des aidants, des professionnels de l'accompagnement, des cadres et des acteurs politiques impliqués dans la promotion de cette thématique.



Si les participants à ces actions relèvent encore majoritairement du champ professionnel, des réflexions sont en cours au sein des CREAI pour atteindre davantage les personnes concernées et les aidants. Ainsi, les actions réalisées par le réseau des CREAI prennent différentes formes :

- Programmes de formation en intra et inter à destination des professionnels de l'accompagnement, des cadres, des personnes concernées, des familles,
- Etudes/journées d'étude à destination des professionnels,
- Forums à destination des professionnels, des personnes concernées et des aidants,
- Articles spécialisés à destination des professionnels des ESSMS,

- Revues de la littérature à destination des professionnels des ESSMS et des ARS,
- Notes de synthèse à destination des professionnels des ARS,
- Réalisation d'outils (chartes, site internet dédié, magazine, etc.) à destination des professionnels, des personnes concernées et des aidants.

Une attention particulière a été apportée à l'adaptation des contenus de ces actions en fonction des spécificités propres aux différentes typologies de handicap (déficience intellectuelle, handicap d'origine psychique, TSA, polyhandicap, déficience motrice, déficiences sensorielles, etc.) et des tranches d'âges des personnes concernées (enfance, jeunes, adultes).

A titre d'exemple, plusieurs formations au sein d'établissements du secteur enfance ont été réalisées de façon transversale par les différents CREAI mobilisés sur la thématique VAS.

La vie affective et sexuelle concerne tout le monde et tout au long de la vie. En effet, elle ne concerne pas que le rapport sexuel. Les composantes de la santé et du développement sexuel sont établies pendant l'enfance. Ainsi, un approfondissement concernant le développement psychosexuel de l'enfant de la naissance à 18 ans est présenté pendant ces formations.

Dans les structures dites pour enfants accueillant à la fois des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, cette question est bien sûr abordée différemment pour ces différentes catégories de public.

d. La prévention des cancers pour les personnes handicapées vieillissantes : promouvoir et accompagner le dépistage



Cette recherche appliquée, dont les résultats vont être publiés début 2022, doit permettre d'améliorer la participation et la réalisation des dépistages organisés des cancers féminins et colo-rectaux chez les personnes en situation de handicap de plus de 50 ans vivant à domicile ou en établissement spécialisé. En effet, les données de la littérature médicale montrent qu'à ce jour, ce dépistage est inadapté à nombre de personnes

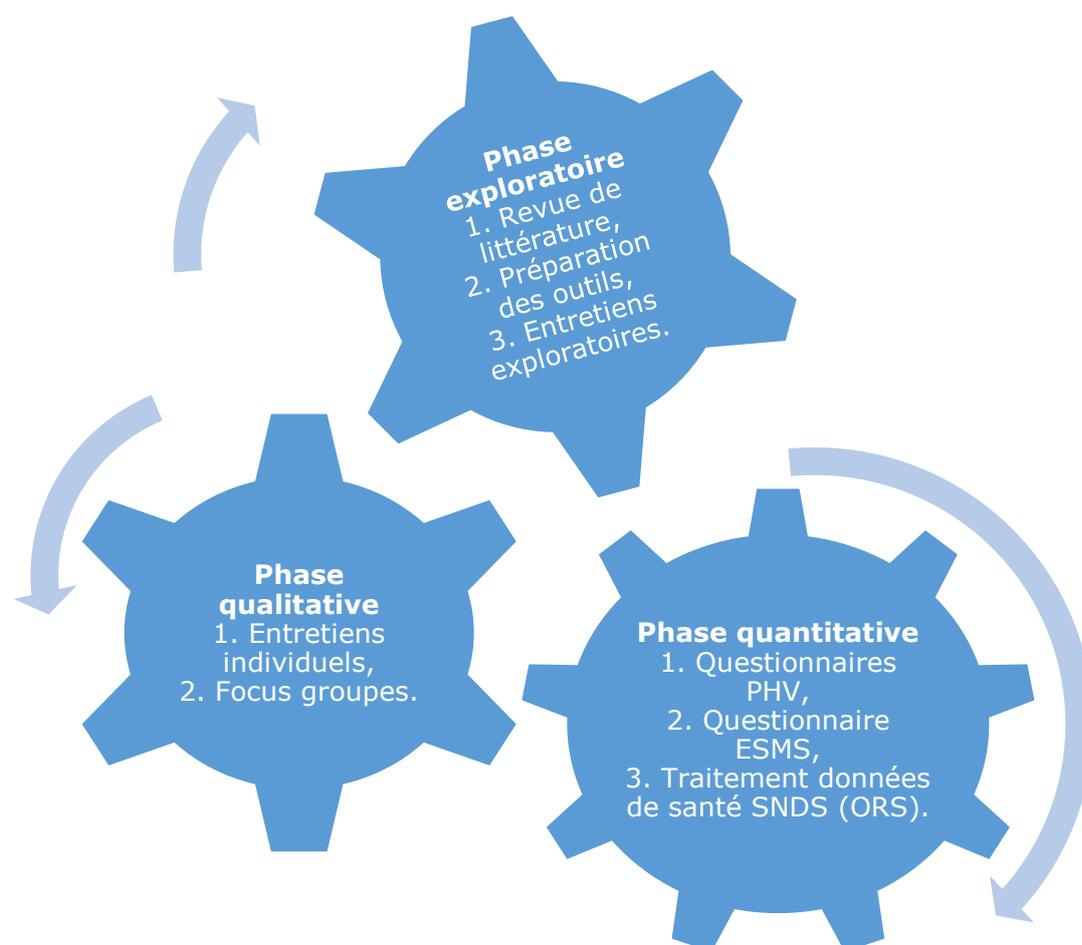
en situation de handicap et que les diagnostics, souvent tardifs, aboutissent à une véritable perte de chance.

Financée par la Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH), par l'Institut National du Cancer (INCA), par l'OPCO Santé, par l'ARS Nouvelle-Aquitaine et par l'ARS Centre Val-de-Loire, ainsi que par l'apport du Found-Crowding ULULE, cette recherche a démarré en février 2020.

La recherche, menée par les CREAI Nouvelle Aquitaine, Île-de-France, Centre Val-de-Loire et Occitanie, s'est déployée, en étroite collaboration avec les quatre Centres Régionaux de Coordination des Dépistages des Cancers des territoires concernés (CRCDC), dans quatre départements (Vienne, Val-d'Oise, Indre-et-Loire et Hérault) de ces régions et en associant les acteurs régionaux (le Comité de la Vienne de la Ligue Contre le Cancer, les Réseaux régionaux de cancérologie, les Observatoires régionaux de santé (ORS), les Caisses Primaires d'Assurance maladie (ORS), etc.). Le Dr. Caroline TOURNOUX-FACON, médecin coordinateur territorial de la Vienne et médecin coordinateur régional NA-Nord au sein du CRCDC de Nouvelle-Aquitaine en a assuré la responsabilité scientifique.

Tout au long de la démarche, la Fédération nationale des CREAI a été promotrice de la recherche, a participé au comité de suivi national, à la coordination et à la recherche de financements. Elle a fortement contribué à la réalisation d'une boîte à outils afin d'aider l'ensemble des professionnels de la santé à favoriser l'accès au dépistage des personnes en situation de handicap. Ce livrable opérationnel de la recherche sera mis en ligne au premier trimestre 2022.

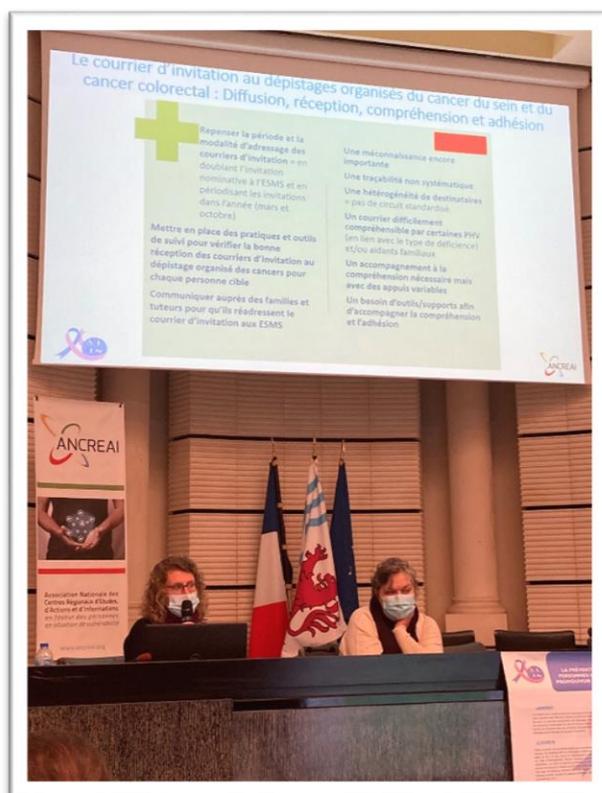
Cette recherche appliquée s'est déroulée en trois phases distinctes :



Si l'année 2020 a été consacrée à la réalisation de la phase exploratoire, en 2021 les phases qualitative et quantitative ont été mises en œuvre.

Ainsi, l'équipe de la recherche a réalisé 22 entretiens individuels avec des personnes en situation de handicap vieillissantes et 9 focus groupes avec des aidants familiaux, des professionnels médico-sociaux et de santé ont été réalisés. Un questionnaire a été diffusé auprès des Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) et auprès des personnes en situation de handicap de plus de 50 ans vivant à domicile de 4 départements issus de 4 régions différentes (Vienne, Indre-et-Loire, Île-de-France et Hérault). Un travail d'analyse de la base Système National des Données de Santé (SNDS) a été réalisé en collaboration avec les Observatoires Régionaux de santé afin d'avoir des taux actualisés de la participation aux dépistages organisés pour les personnes en situation de handicap.

Le 22 novembre 2021, la fédération a organisé avec l'équipe de la recherche un séminaire à Poitiers ouvert à tous les membres du COPIL national. Les objectifs de cette rencontre ont été de présenter les résultats de l'analyse de l'ensemble des données récoltées et réfléchir sur la forme et les contenus des livrables finaux de la recherche afin de réaliser un réel transfert de connaissances aux personnes concernées et aux acteurs de terrain.



2/ Les outils

a. Nos droits aussi



En 2019-2020, l'association d'autoreprésentation Nous Aussi a réalisé un projet « Le droit de vote, c'est maintenant! » en collaboration étroite avec la Fédération nationale des CREAI. L'objectif était de développer l'autonomie des personnes en situation de handicap intellectuel face au vote, et ainsi contribuer à leur accès à la citoyenneté.

A cet effet, une enquête nationale a été réalisée sur la réalité du vote pour les personnes en situation de handicap intellectuel et cognitif. Les résultats de celle-ci ont montré que l'accessibilité au vote pour ces personnes

peut s'améliorer en mettant en œuvre des actions autour du vote ainsi qu'en proposant des outils opérationnels tels qu'un guide pour savoir pourquoi et comment voter et un *serious game* accessible en ligne pour s'entraîner au vote².

Le *serious game* «Nos droits aussi», qui a eu des retours très positifs de la part des adhérents à Nous Aussi ainsi que d'autres utilisateurs en situation de handicap intellectuel, représente un formidable outil d'autonomisation dans l'effectivité de l'exercice du droit de vote des personnes en situation de handicap intellectuel.

Dans la continuité de ce projet, l'association Nous Aussi a souhaité développer deux autres *serious game* afin de favoriser la prise de conscience et l'appropriation d'autres droits fondamentaux.

Ainsi, un deuxième *serious game* doit faciliter l'exercice effectif des droits individuels reconnus aux personnes en situation de handicap intellectuel accompagnées par des établissements et services médico-sociaux.

Dans le prolongement de cette démarche, le troisième *serious game* a pour objectif de permettre à ces personnes de jouir d'une pleine citoyenneté en les accompagnant dans la découverte et l'appropriation de tous leurs droits dans la société.

Afin de développer ces deux nouveaux *serious game*, les CREAI Bourgogne Franche-Comté, Bretagne, Ile-de-France, Normandie, Occitanie et Paca-Corse vont échanger avec des délégations départementales de l'Association « Nous Aussi » afin de définir les attentes pédagogiques, le public cible, les apports pédagogiques recherchés ainsi que les grands principes de jouabilité attendus.

Ce premier travail permettra de définir différents scénarii de scénettes qui seront discutés avec les Délégations Nous Aussi engagées dans la démarche pour

² La publication du guide et la mise en ligne du *serious game* datent de février 2020.

s'assurer notamment de leurs pertinences et de leurs bonnes compréhensions par les personnes en situation de handicap intellectuel.

Ces différentes scénettes seront ensuite intégrées dans une application et sur le site Internet de « Nous Aussi » sous un format *serious game* : les personnes accèdent à une scénette expliquant la situation d'une personne et le droit dont il peut bénéficier, une question à réponses multiples est ensuite posée pour impliquer le joueur et des explications sont ensuite données au regard de la réponse donnée. Le CREAI Nouvelle-Aquitaine se chargera du développement informatique de ces deux *serious game*.

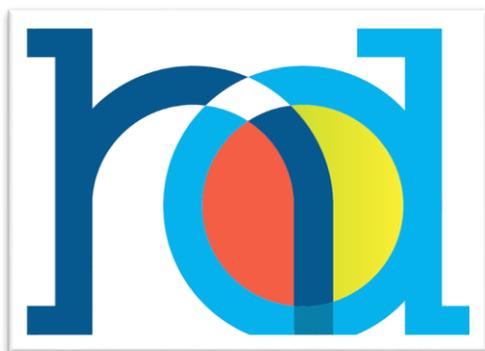
A l'issue de ce premier travail d'élaboration et de développement des deux nouveaux *serious game*, il est envisagé de mobiliser les ressources du *serious game* dans le cadre de l'organisation de séances collectives d'information/formation sur les droits des personnes protégées au sein de services et établissements médico-sociaux.

Ainsi, des professionnels et des personnes en situation de handicap intellectuel, en tant que formateurs pairs, expérimenteront les outils pour faire connaître leurs droits aux personnes accompagnées.

Enfin, une campagne de communication sera lancée par l'Association Nous Aussi, l'ANCREAI et l'UNAPEI pour faire connaître cet outil au plus grand nombre et tout particulièrement aux personnes en situation de handicap intellectuel et aux professionnels du secteur médico-social.

Les deux *serious game* élaborés dans le cadre de ce projet seront mis en ligne au cours du second semestre 2022.

b. HANDIDONNEES



Depuis 2004, le CREAI Provence-Alpes-Côte-d'Azur-Corse publie tous les deux ans un document présentant des résultats statistiques sur les caractéristiques des situations de handicap et des équipements médico-sociaux, élaborés à partir de données existantes (CAF, MSA, DREES, Éducation nationale, AGEFIPH, etc.) et/ ou des études régionales réalisées principalement par le CREAI.

En 2015, un groupe de travail national a été créé au sein de la Fédération nationale des CREAI pour revisiter les indicateurs proposés et créer une trame nationale dans la perspective de proposer, dans toutes les régions, un panorama régional des données du handicap. Cette démarche, présentée à la DGCS et la CNSA, a été reprise par les pouvoirs publics qui, dans l'instruction annuelle relative au financement du réseau des CREAI, mentionnent comme chantier prioritaire HANDIDONNEES.

A la demande de l'ARS Nouvelle Aquitaine, le panorama des données dans cette Région a été réalisé sur un support numérique, handidonnees.fr. déclinable à l'identique dans toutes les Régions. Ainsi, dans 5 Régions (Bretagne, Grand-Est, Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine et PACA Corse), des indicateurs régionaux et départementaux relatifs à l'accompagnement des personnes en situation de handicap sont désormais accessibles au grand public et actualisés régulièrement.

La Fédération nationale des CREAI soutient pleinement cette démarche et a inscrit HANDIDONNEES dans ses orientations stratégiques prioritaires. Ainsi, en 2020, le projet HANDIDONNEES est devenu un projet national, intégré à la convention annuelle d'objectif signée avec la DGCS et la CNSA.

Les CREAI ayant déployés HANDIDONNEES dans leur territoire ont ainsi conduit des travaux au service du réseau en procédant au traitement des données pour l'ensemble des départements et régions du territoire national.

Parallèlement, la fédération a entrepris des démarches auprès des différents pourvoyeurs de données (CAF, MSA, Éducation nationale, CNSA, DREES....) afin d'avoir accès aux bases nationales de données jugées utiles et pertinentes par le groupe de travail HANDIDONNEES du réseau des CREAI.

Ces démarches de collecte sont encore en cours auprès de ces différentes administrations mais l'objectif d'un HANDIDONNEES national, couvrant l'ensemble du territoire au cours de l'année 2022 devrait être tenu, malgré les portes fermées par certaines administrations centrales qui ne permettront pas pour l'heure de présenter l'ensemble des données souhaitées.

Ce projet ambitieux s'inscrit dans les constats dressés depuis de nombreuses années par différents rapports et études sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap en France. Ainsi, alors que le rapport VACHEY-JEANNET pointait en 2012 « l'insuffisance des sources de connaissance des situations de handicap et de leurs évolutions », une décision du Défenseur des Droits de décembre 2017 recommandait « la mise à disposition et la valorisation des informations statistiques et des études sur le handicap (qui) ne font pas l'objet d'une coordination ou d'un pilotage national, d'où un manque de visibilité des données produites. »

A travers le recueil et le traitement des différentes données disponibles, HANDIDONNEES se donne pour ambition de contribuer à la réflexion sur la transformation de l'offre pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap sur les territoires.



c. ARSENE



ARSENE est l'outil de management de la démarche qualité pour le secteur social et médico-social que le réseau des CREAI a mis en ligne en janvier 2017. Il représente l'évolution de l'outil pour l'évaluation interne des ESSMS, que le réseau des CREAI avait élaboré, développé et diffusé depuis 2005. Les licences de l'application ARSENE sont vendues par la Fédération nationale des CREAI et l'accompagnement à la démarche/utilisation de l'outil est gérée par chaque CREAI sur son territoire régional.

ARSENE a été construit avec une méthode et une structuration unique, qui s'est déclinée en quatre référentiels « socles » correspondant à quatre grands secteurs d'intervention (handicap enfance, handicap adulte, protection de l'enfance, personnes âgées). Ils ont été complétés par la suite de référentiels spécifiques afin de proposer des indicateurs ajustés aux modes d'organisation et missions singulières (notamment pour des fonctionnements en mode ambulatoire). 16 référentiels sont actuellement accessibles.

Dans la perspective de la refonte de la démarche de l'évaluation de la qualité des ESSMS en cours de réflexion au sein de la HAS, ARSENE devrait connaître au cours de l'année 2022 de nombreuses adaptations afin de répondre aux questionnements évaluatifs du nouveau référentiel de la HAS ainsi qu'aux nouvelles modalités d'évaluation externe des ESSMS qui s'articulent autour de la logique du « bénéficiaire traceur », du « traceur ciblé » et de l'audit système.

944 ESSMS abonnés à ARSENE en 2021.

d. Les CREAI récompensés pour leur mobilisation pendant la crise du COVID



Numérique en Santé.

La plateforme numérique Solidaires-Handicaps permettant de partager, sur tout le territoire national, les initiatives solidaires en faveur des personnes en situation de handicap et leurs familles a été portée par la Fédération nationale des CREAI, sous l'égide du Secrétariat d'État chargé des Personnes Handicapées. Elle a été nommée « coup de cœur » du concours Talents de la e-santé. La récompense a été remise le 9 décembre par la Délégation ministérielle au Numérique en Santé et l'Agence du

La plateforme Solidaires-Handicaps.fr a été ouverte le 31 mars 2020, lors de la crise sanitaire liée au Covid-19, suite à l'appel du secrétariat d'État chargée des personnes handicapées, Madame Sophie CLUZEL, de lancer une plateforme en soutien et direction des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Le réseau national des CREAI, en lien avec le Conseil national Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) et le Comité Interministériel au handicap (CIH) s'est alors investi bénévolement pour repérer, faire connaître et valoriser les initiatives solidaires innovantes, qu'elles soient privées, associatives ou publiques.

Avec le soutien financier de la Fondation Swisslife, ce portail numérique a permis le recensement de centaines de services d'aide à la personne (courses, ménage, aide aux devoirs, point d'écoute etc.) et autres ressources sur l'ensemble du territoire français. Le site a permis ainsi de proposer des réponses gratuites et locales aux besoins et difficultés des personnes et de leurs aidants, ainsi qu'aux professionnels pendant le premier confinement.

Depuis son ouverture, la plateforme présente le bilan suivant :

- 450 actions solidaires renseignées par des porteurs de projets et expertisées par les CREAI et des bénévoles du CNCPH ;
- 285 actions validées et publiées (dont 62 sont nationales) ;
- Une centaine d'actions publiées dans l'espace ressources ;
- Plus de 63 000 utilisateurs et plus de 263 468 pages vues pendant les 6 mois de fonctionnement actif de la plateforme.

3/ Journées nationales

La vie fédérale des CREAI est habituellement marquée par l'organisation, tous les deux ans, des journées nationales de formation ANCREAI auprès des personnels : des SESSAD, des MAS/FAM/Foyers de vie, des IME-IEM-IES.

Ces journées nationales sont organisées à chaque fois dans une région différente, en collaboration avec le CREAI concerné (ou les deux CREAI concernés) et en s'appuyant sur un comité de préparation réunissant des directeurs et chefs de services des structures de la région.

Ces Journées Nationales constituent un outil transversal, dans la logique du travail en réseau et de coopération interCREAI. Elles sont un véritable outil d'aide au changement en proposant un espace de compréhension des transformations en cours. En outre, elles s'intègrent dans la cohérence et la complémentarité des missions des CREAI, entre animation régionale, interrégionale et nationale.

Cette organisation de journées rassemblant des professionnels d'un même environnement professionnel (par grande catégorie d'ESSMS) participe à décroiser les regards et à préparer aux changements incontournables qui attendent ces professionnels. En effet, rassurés d'être parmi leurs pairs, il leur est proposé un programme résolument tourné vers l'avenir qui vise notamment à

déjouer les résistances et à rassurer les équipes médico-sociales sur leurs expertises (leviers au changement). Des interventions en plénière viennent ainsi d'horizons différents et visent à proposer une vision plus globale et/ou comparée avec d'autres secteurs d'intervention ou d'autres modèles étrangers, tandis que des ateliers s'appuient sur des témoignages d'expériences innovantes qui vont dans le sens des évolutions attendues.

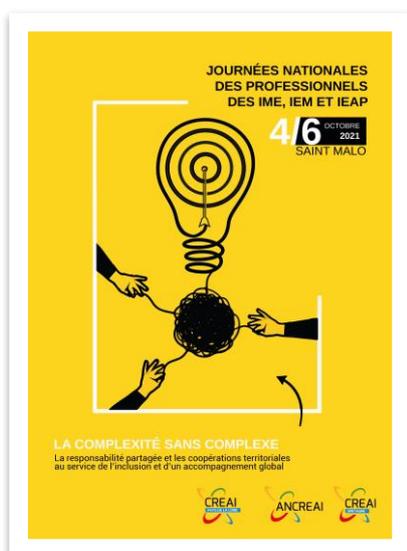
Une autre ambition de ces journées est de s'adresser, dans le même temps et le même espace, à toutes les catégories de professionnels d'un établissement ou service médico-social (direction, personnel éducatif, social, paramédical, etc.). Ce lieu permet ainsi de faire passer des messages et d'apporter une connaissance socle à tous les membres des équipes, en dépit d'intérêts parfois divergents et de niveaux de connaissance hétérogènes.

L'équipe salariée de l'ANCREAI apporte son appui et son expérience aux équipes des CREAI organisateurs en :

- Participant à toutes les réunions du Comité de préparation,
- Animant des comités de pilotage avec le CREAI concerné entre deux séances du comité de préparation (sur les aspects essentiellement logistiques),
- Contribuant à la rédaction et validant tous les argumentaires et supports de communication,
- Co-animant les différentes journées nationales (plénières et ateliers),
- En supervisant l'élaboration des actes des journées,
- En organisant la sélection des organisateurs des futures journées.

En raison de la crise de la COVID-19, les journées nationales SESSAD ont été décalées en 2021. Ainsi, cette année a été marquée par la tenue de 3 journées nationales (IME / MAS-FAM/ SESSAD) au cours du second semestre.

a. Journées nationales IME-IEM-IEAP 2021



Les journées nationales IME-IEM-IEAP³ ont eu lieu du 4 au 6 octobre 2021 à Saint-Malo, autour du thème : « La complexité sans complexe : La responsabilité partagée et les coopérations territoriales au service de l'inclusion et d'un accompagnement global des enfants et adolescents en situation de handicap. » Réunissant plus de 800 professionnels au cours de ces 3 jours, ces journées ont permis aux professionnels de débattre et échanger sur les nécessaires évolutions des IME et de leurs environnements afin que leurs expériences et leur expertise de la complexité permettent de participer, avec l'ensemble des acteurs d'un territoire, à construire, dans une logique de

³ Institut pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (IEAP)

responsabilité populationnelle partagée, une société inclusive.

Le programme de ces journées, élaboré en concertation étroite avec des Responsables d'IME-IEM-IEAP des Régions Bretagne et Pays de la Loire et de professionnels des CREAI Bretagne et Pays de la Loire co-organisateurs de ces journées avec l'ANCREAI, a permis d'offrir aux participants des temps d'échanges sur des retours d'expériences, des apports théoriques et de réflexions sur l'évolution des postures professionnelles.

82% de taux de satisfaction pour ces journées.



PROGRAMME DES JOURNEES

7 conférences plénières :

- « Inclusion et société inclusive : les enjeux d'un changement de paradigme » par Robert LAFORE, professeur de Droit public, ancien directeur de Sciences Po Bordeaux,
- « Tout ce que vous auriez voulu connaître sur les politiques publiques sans avoir jamais osé le demander » par Arièle LAMBERT, directrice du CREAI Pays de la Loire et Antoine FRAYSSE, délégué fédéral de l'ANCREAI,
- « L'inclusion à la lumière du modèle de développement humain et du processus de production de handicap MDH-PPH⁴ » par Pierre CASTELEIN, vice-président du réseau International sur le Processus de Production du Handicap – RIPPH⁵,
- « Mise en relation des expertises », par Noémie NAULEAU, pair experte, et Bertrand COPPIN, directeur général de l'IRTS Hauts-de-France,
- « Spécificités des troubles neurodéveloppementaux (TND) et apprentissages » par Dominique JUZEAU, présidente de la SRAE TA⁶ des Pays de la Loire et Arnaud ROY, responsable du Centre de Référence des Troubles d'Apprentissage des Pays de la Loire,
- « Faire équipe avec d'autres partenaires » par Loïc ANDRIEN, attaché temporaire d'enseignement de recherche (ATER) INSHEA⁷, co-animateur Réseau H2i – Handicap et innovation inclusive,
- « Comment conduire l'innovation collaborative pour faire sens avec les enjeux de la transformation ? » par Corinne GRENIER, professeur HDR⁸, Stratégie et Innovation, Kedge Business School.

2 tables-rondes :

- « Préalables et conditions du passage en dispositif » avec Marie COLLIN, Chef de Projet à l'Agence Nationale d'Appui à la Performance, Stéphane ROGNON, directeur du Dispositif d'Appui Médico-Educatif La Horgne (CMSEA⁹), Benjamin MEYER, responsable Département Parcours des Personnes en situation de handicap, Agence Régionale de Santé Pays de la Loire et Agnès BIZOUARN, IEN ASH, Education nationale, Côte d'Armor,
- « Coordonnateurs de parcours et Assistant au parcours de vie : de nouveaux métiers ? » avec Karine BIBARD, Patricia MENARD et Sylvie METAYER, présidente de l'Unions Régionales des Professionnels de Santé (URSB).

⁴ Modèle de développement humain – Processus de production du handicap (MDH-PPH)

⁵ Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH)

⁶ Structure Régionale d'Appui et d'Expertise pour les troubles d'apprentissage (SRAE TA)

⁷ Institut National Supérieur de formation et de recherche, Handicap et Enseignements adaptés (INSHEA)

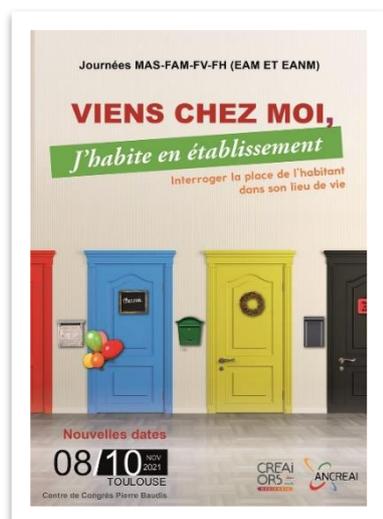
⁸ Habilitation à Diriger les Recherches (HDR)

⁹ Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA)

11 ateliers thématiques (2 choix pour chaque participant) :

- Évaluer comme une bonne pratique ou évaluer pour mieux connaître ?
- Passage en dispositif et partage d'expériences : DiME¹⁰, DAME¹¹... et DONC ?
- Innover ou mourir ?
- Coopérer, qu'ils disaient !
- Je sais, tu sais... qui sait ?
- Coordination : qui est-ce ?
- Handicap et Loisirs, vie sociale et participation sociale
- 1, 2, 3... scolaire !
- Polypédagogie, polyscolarité et polyhandicap ?
- Les habiletés en numératie et en littéracie : quezaco ?
- Compétents différemment

b. Journées nationales MAS-FAM-FV-FH 2021



Les journées nationales MAS-FAM-FV-FH avaient pour thème « Viens chez moi, j'habite en établissement : interroger la place de l'habitant dans son lieu de vie ! »

En interrogeant la somme des insignifiants de la vie quotidienne dans la dialectique entre la liberté d'agir, les fonctionnements collectifs, l'envie, la capacité et les besoins personnes ainsi que les réponses à adapter ou à inventer, ces journées, à partir de témoignages de bénéficiaires en plénière, de travail en ateliers et de conférences plénières, ont relevé le défi de conduire les professionnels à développer l'idée qu'habiter « chez soi » est également possible en établissements.

400

participants pour ces journées, co-organisées par le CREAI Occitanie et l'ANCREAI du 8 au 10 octobre à Toulouse.



PROGRAMME DES JOURNEES

4 conférences plénières :

- « Habiter en établissement : expériences d'ici et d'ailleurs » avec Christian LAVAL, docteur en sociologie et chercheur associé au Centre Max Weber, Université Lyon II,
- « Parcours de santé, organisation des services, libre choix de la personne, questions éthiques, réponses complexes » avec Stéphane THIBault, directeur de l'association Handidactique,
- « Prise de risques, entre l'acceptation des dommages et responsabilité », avec François VIALLA, professeur à l'Université de Montpellier, Centre Européen d'Études et de Recherche Droit & Santé, UMR5815,

¹⁰ Dispositif Médico-Éducatif (DiME)

¹¹ Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif (DAME)

- « Habiter et intimité : enjeux éthiques et accompagnement quotidien » avec Dominique DEPENNE, docteur en sociologie et sociologie politique, formateur responsable à Buc-Ressources.

1 table-ronde :

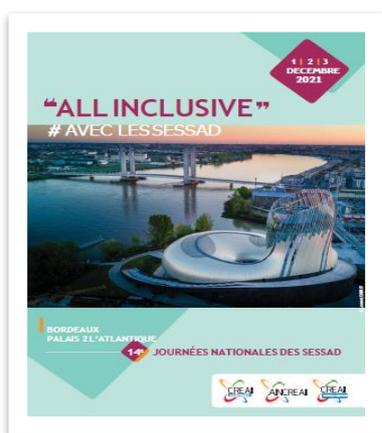
Une table ronde réunissant des personnes accompagnées à l'issue de film témoignage. Ces témoins sont ensuite restés tout au long des 3 journées pour éclairer les débats de leurs regards.

6 ateliers (2 ateliers au choix) :

- Le quotidien dans une MAS, entre liberté des résidents et contraintes institutionnelles,
- La place des aidants, au sein de l'établissement et en dehors,
- Soutenir les souhaits et désirs de la personne accompagnée, mais comment décrypter ?
- Foyer de vie, foyer d'hébergement, construire son habiter à partir d'une notification MDPH¹² et une aptitude au travail,
- Habiter un établissement, vivre dans un territoire,
- Travailler en établissement : conjuguer les écarts entre représentations, formations, pratiques et les possibles d'intervention.

c. Journées nationales SESSAD

Intitulées « ALL INCLUSIVE, # AVEC LES SESSAD », ces journées, qui ont eu lieu du 1^{er} au 3 décembre 2021, ont rassemblé près de 1 600 participants. Elles ont permis dans le cadre de la transition inclusive, de permettre aux professionnels de s'interroger sur la place des SESSAD (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile) en qualité de « fonction ressource » dans les territoires et de leur articulation avec les nouvelles organisations telles que les plateformes de services, les pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE), les dispositifs intégrés, les équipes mobiles, les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) et le secteur sanitaire.



Le programme de ces journées, conçu en étroite collaboration avec le Comité Préparatoire, composé de Responsables de SESSAD des Régions Île-de-France et Nouvelle-Aquitaine et de professionnels des CREAI Nouvelle-Aquitaine et Île-de-France co-organisateurs de ces journées avec l'ANCREAI, a été organisé autour de conférences plénières, de tables-rondes, de restitution d'études et enquêtes ainsi que de temps en ateliers, permettant de concilier apports théoriques, regards croisés d'acteurs sur la mise en œuvre de projets et retours d'expériences pratiques.

80%

de taux de satisfaction pour cette 14^{ème} édition des Journées nationales SESSAD .

¹² Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH)



PROGRAMME DES JOURNEES

5 conférences plénières :

- « La société inclusive : enjeux et paradoxes », avec Paul-Loup WEIL-DUBUC, responsable du Pôle Recherche à l'Espace éthique Île-de-France,
- « Le Modèle du Développement Humain et du Processus de Production du Handicap (MDH-PPH 2018), un modèle pour favoriser un environnement inclusif » avec Pierre CASTELEIN, vice-président international du Réseau International sur le Processus de Production du Handicap - RIPPH,
- « Accompagner les ados à l'ère du numérique » par Jocelyn LACHANCE, socio-Anthropologue, maître de conférence à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,
- « Vue internationale sur les composantes essentielles de l'intégration des services » par Yves COUTURIER, Ph.D., professeur titulaire, directeur scientifique du Réseau de connaissances en services et soins de santé intégrés de première ligne, Département de travail social, Université de Sherbrooke (Canada),
- « Soutenir les innovations pédagogiques en faveur des élèves handicapés » par Jacques MIKULOVIC, professeur des universités, directeur de l'INSHEA.

2 tables-rondes :

- « La coordination des parcours » avec Valérie MAURIN-DULAC, cheffe du Bureau de l'école inclusive DGESCO¹³, Charlotte FAÏSSE, direction de l'autonomie ARS IDF, Christiane JEAN-BART, cheffe du Service RBPP - HAS, Anne-Sophie LAVAUD ROUSSEAU, Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie ARS Nouvelle-Aquitaine, Evelyne DELAY, directrice de la MDPH de la Gironde, Michel KEISLER, directeur Général APAJH 33 (PCPE¹⁴ Trait d'Union),
- « Le fonctionnement en dispositif » avec Olivier PAUL, directeur adjoint, direction des ESMS de la CNSA, Valérie DISCOUR, directrice Adjointe, DITEP¹⁵ "Rive Droite" Rénovation, Stéphanie DEBLOIS, directrice générale, la Plateforme Territoriale d'Inclusion "Jean-Elien Jambon".

2 présentations d'étude et enquête

- « De l'électrochoc à l'évolution permanente : illustration de la plasticité des SESSAD », résultats de l'enquête menée auprès des SESSAD suite au 1^{er} confinement, avec Bénédicte MARABET, responsable du Pôle Études et Observations au CREAI Nouvelle-Aquitaine et Capucine BIGOTE, conseillère technique au CREAI Île-de-France,
- Restitution des résultats de l'enquête : « Croiser les regards pour évaluer les besoins des enfants en situation de handicap et protégés par les services de l'Aide sociale à l'enfance » par Patricia FIACRE, conseillère technique CREAI Nouvelle-Aquitaine.

12 ateliers thématiques (2 choix pour chaque participant) :

- L'enjeu de l'accompagnement précoce : quelle place pour les SESSAD ?
- Devenir adulte en SESSAD
- Intimité, vie sexuelle et affective : que peuvent proposer les SESSAD ?
- Tous à l'école
- Faire évoluer les compétences en SESSAD pour répondre aux enjeux de l'inclusion
- Pratiques managériales innovantes : pourquoi et comment les mettre en place au sein des SESSAD ?
- Comment mesurer l'efficacité des SESSAD ?

¹³ Direction Générale de l'Enseignement SCOLAIRE (DGESCO)

¹⁴ Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)

¹⁵ Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (DITEP)

- SESSAD dans le mille-feuille : partout mais pour quel rôle ?
- Le soutien par les pairs : une nécessité
- Soutien aux fratries et jeunes aidants : quel rôle pour les SESSAD ?
- Approche populationnelle ou territoriale
- SERAFIN-PH, avant une réforme tarifaire, un langage commun

d. Journée nationale « Quelle société pour demain ? Vers une société équitable et solidaire pour les personnes les plus vulnérables »



La crise de la COVID-19 a révélé aux yeux du monde la vulnérabilité de nos sociétés et de tous les citoyens. Alors que les crises sanitaires, migratoires, écologiques devraient être de plus en plus nombreuses, et que parallèlement, le vieillissement de la population va nécessiter de repenser les modalités d'accompagnement de la perte d'autonomie à tous les âges de la vie, l'ensemble de la société se voit concerné par cet enjeu d'accueillir toutes les formes de vulnérabilité, tels que l'avancée en âge, le handicap, la précarité sociale, l'enfance protégée... Dès lors, il est nécessaire de mener une réflexion globale et humaniste sur la société de demain.

C'est dans cette perspective que la Fédération nationale des CREAI a constitué en novembre 2019 un comité de préparation d'une Journée Nationale intitulée « Quelle société pour demain ? ».

L'objectif de cette journée est de porter un nouveau regard et une réflexion collective et partagée sur le changement de modèle de société, au-delà des objectifs actuels de transformation de l'offre et des pratiques. Partant des problématiques spécifiques du champ des vulnérabilités, la journée se donne pour ambition d'être un temps de réflexion élargie sur la prise en compte de toutes les vulnérabilités dans le projet de société de demain.

La journée devait se dérouler à La Villette le 2 octobre 2020 puis le 6 juin 2021. A cause des restrictions liées à la pandémie COVID-19, celle-ci a été reportée deux fois. Elle se tiendra finalement le 29 septembre 2022.

4/ Programmes nationaux

La structuration des CREAI en réseau favorise l'essaimage et la déclinaison de formations nationales en régions, animées par les professionnels des différents CREAI. Ces formations permettent d'une part de se fédérer autour de projets communs, de développer une expertise collective dans l'ingénierie de formation et

d'autre part d'utiliser davantage les expertises et connaissances cumulées par les CREAI au travers de leurs études et de leurs accompagnements techniques, pour les mettre à profit dans les formations des acteurs de terrain.

En effet, si l'appui à la transformation des organisations passe prioritairement par des études permettant d'identifier des phénomènes nouveaux et de faire des préconisations concrètes, l'amélioration et l'évolution des pratiques professionnelles passent en grande partie par des formations auprès des acteurs de terrain.

a. La formation auprès des membres des GEM (CNIGEM)

Ce projet de formation national s'adresse majoritairement à des personnes en situation de handicap pour les aider à développer leur pouvoir d'agir.

Au début de l'année 2017, la Fédération ANCREAI a participé à la réponse du CNIGEM¹⁶ à l'appel à projet de la CNSA visant à proposer sur toute la France des formations en direction des membres de GEM¹⁷ (les adhérents mais aussi les animateurs et les associations « gestionnaires » ou qui assurent le rôle de « tuteur ») au nouveau cahier des charges des GEM publié en 2016. Ce dernier a été réactualisé en 2019. De ce fait, les contenus de la formation ont été adaptés pour intégrer ces évolutions.

Les CREAI ont assuré l'ingénierie pédagogique et dispensé les formations en co-animation avec les formateurs du CNIGEM.

La Fédération nationale des CREAI a assuré la coordination entre le CNIGEM et les équipes CREAI, en élaborant notamment le planning des sessions sur toute la France. Les sessions ont commencé à partir de mi-janvier 2018.

En raison de la crise de la COVID-19, de nombreuses sessions de formations qui auraient dû être dispensées au cours de l'année 2020 ont été reportées à l'année 2021. Ainsi, 11 sessions de formations, essentiellement des journées à distance, ont été organisées.

Le bilan de ce programme de formation a été adressé. 29 sessions de formations, réunissant 177 GEM et plus de 460 participants sur l'ensemble du territoire national ont été organisés. Le taux de satisfaction des adhérents aux GEM est de 62%.

¹⁶ Collectif National InterGEM (CNIGEM)

¹⁷ Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)

b. **START : Soutenir le changement de pratiques professionnelles et faciliter l'accès aux ressources territoriales dans le champ des TND**

Fondement du projet



Né dans le prolongement de la publication de l'expertise collective de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) « Déficiences Intellectuelles » et de l'analyse des politiques publiques menées dans le champ du handicap, plus spécifiquement dans le champ des handicaps cognitifs, le projet START (Service Territorial d'Accès à des Ressources Transdisciplinaires) a pour ambition d'apporter une réponse aux limites d'une approche catégorielle trop exclusive des troubles du neuro-développement.

Le dispositif START contribue aux politiques publiques pour relever les défis suivants :

- Actualiser et décloisonner les savoirs sur les troubles du neuro-développement,
- Améliorer les pratiques professionnelles de l'accompagnement et du soin, de l'enfant et de l'adulte,
- Impulser ou renforcer la coopération de tous les acteurs, en territoires.

L'objectif pédagogique très concret de START est de permettre à des professionnels de 2^e ligne, au contact quotidien des personnes concernées, issus des Établissements Sociaux et Médico-Sociaux, des Établissements sanitaires, à l'hôpital, en libéral d'un même territoire de co-construire le projet de vie d'une personne présentant un ou des TND en tenant compte des souhaits de la personne, de ses compétences et ses fragilités, de ses besoins de soutien.

Projet multipartenarial co-porté par la filière nationale de santé DéfiScience, l'Association Nationale des Camsp, l'Anecamsp, des Associations de familles et de malades (Unapei, Alliance Maladies Rares, Collectif DI), des Fédérations employeurs (Nexem et Fehap), START a été dans un premier temps financé à titre d'expérimentation par la CNSA, l'ARS Île-de-France et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce projet s'inscrit pleinement dans l'objectif national de transformation de l'offre d'accompagnement et de soins dans une logique de parcours au plus près des besoins des personnes, dans les axes 2 et 4 de la [Réponse Accompagnée Pour Tous](#) mais aussi comme un outil original de la stratégie nationale Autisme au sein des TND.

L'appropriation du projet par les CREAI en 2021

Suite à l'évaluation et la modélisation de cette expérimentation, la filière DéfiScience, et la CNSA, se sont rapprochées de la Fédération nationale des CREAI

pour que ce projet entre dans une phase de pérennisation et d'essaimage national par le réseau des CREA I avec la volonté de capitaliser sur les réflexions et les travaux déjà conduits mais aussi de continuer à enrichir cette démarche tout en lui donnant plus d'ampleur, avec le concours de tous, à chaque fois que START s'installera en régions.

Après de nombreuses réunions de concertations tout au long de l'année 2021 entre l'ANCREAI, la filière DéfiScience et la CNSA, le projet START a été intégré dans la CPO signée entre la CNSA et la Fédération nationale des CREA I pour les années 2021 à 2023. Elle prévoit notamment un déploiement progressif de START dans toutes les Régions au cours de ces 3 années ainsi que le déploiement d'un réseau créatif de pratiques et de communautés de pratiques professionnelles (RCP-CoP).

L'année 2021 a permis au réseau des CREA I de s'approprier ce nouveau projet avec le concours de la filière DéfiScience. Une présentation du projet à toutes les ARS a pu également être organisée avec le soutien du secrétariat général du ministère des affaires sociales. L'année 2022 devrait être celle du lancement effectif de la démarche par 7 à 8 CREA I avec l'organisation de 3 sessions de formations de formateurs sur Paris, l'organisation de nouvelles sessions de formation et le lancement de l'expérimentation du RCP-CoP.

Annexes

Equipe du siège au 31/12/2021

Jacques NODIN, président.

Bénévole, il siège au Conseil d'administration et au Bureau. Epaulé du délégué fédéral, il construit les orientations stratégiques à présenter au vote du Conseil d'administration. Accompagné du délégué, il représente la fédération durant les événements extérieurs. Il peut signer les documents officiels au nom de la fédération.

Antoine FRAYSSE, délégué fédéral depuis 2020.

Salarié, il dirige l'organisation de la fédération. Il est le responsable administratif et le supérieur hiérarchique des autres salariés. Il accompagne le président pour représenter la fédération durant les événements extérieurs. Il peut signer les documents officiels au nom de la fédération. Il impulse les projets développés par la fédération et pilote l'entité en suivant les orientations stratégiques votées par le Conseil d'administration. Il représente la fédération dans plusieurs instances. Il participe au Conseil d'administration, au bureau et au CODIR.

Dounia EL HENDAWY, assistante de direction depuis 2020.

Salariée, elle assiste le président et le délégué dans leurs fonctions. Accompagnée d'une comptable extérieure, elle est chargée d'émettre et payer les factures après accord du délégué. Elle s'occupe de la gestion client d'ARSENE. Elle épaulé également la responsable de projets quand cela est nécessaire. Enfin, elle s'occupe de l'organisation des événements internes et externes, tels que le séminaire ou les formations.

Sabrina SINIGAGLIA, responsable de projets depuis 2020.

Salariée, elle gère les études, les projets et les formations avec le délégué. Elle accompagne le délégué dans la proposition de nouveaux projets puis gère leur mise en œuvre. Elle conçoit et participe aux formations et contribue, en s'appuyant sur un ou plusieurs CREAI, à la recherche puis à la rédaction et à la publication des études. Elle représente la fédération dans plusieurs instances.

Emilie POURQUERY, chargée de communication depuis 2021.

Salariée, elle est chargée de la communication interne et externe. Pour cela, elle gère les publications sur le site internet de la fédération et les réseaux sociaux. Elle applique la charte graphique, sur les documents que publie la fédération, qu'elle a développée avec un prestataire (Isabelle de GROOT). Elle s'occupe des relations presse et de l'organisation de certains événements tels que le colloque national. Elle conçoit et développe, avec l'aide de prestataires, des outils pour faire circuler l'information en interne.

Ecosystème collaboratif et partenarial de la Fédération



Liste des acronymes

- AGEFIPH, Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
- ANECAMPS, Association nationale des CAMPS
- ANR, Agence nationale de la recherche
- ATER, attaché temporaire d'enseignement de recherche
- CAARUD, Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques des Usagers de Drogues
- CAF, Caisse d'Allocations Familiales
- CAMSP, Centres d'action médico-sociale précoce
- CDRC, Centre de Coordination / Dépistage des Cancers
- CHRS, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- CMPP, Centres médico-psycho-pédagogiques
- CMSEA, Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes
- CNAEMO, Carrefour National de l'Action Éducative en Milieu Ouvert
- CNCPH, Conseil national consultatif des personnes handicapées
- CNFPT, Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- CNFPT, Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- CNIGEM, Collectif National InterGEM

CNPE, Conseil national de la protection de l'enfance
CNSA, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CPO, Convention Pluriannuelle d'Objectifs
CREAI, Centres Régionaux d'Études, d'Actions et d'Informations
CSAPA, Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
DAME, Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif
DGCS, Direction générale de la cohésion sociale
DGESCO, Direction Générale de l'Enseignement SCOLAire
DiME, Dispositif Médico-Éducatif
DITEP, Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques
DREES, Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DREETS, Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
EHPAD, Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EPoP, Empowerment and participation of persons with disability
ESAT, Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESSMS, établissements et services sociaux et médico-sociaux
FALC, facile à lire et à comprendre
FAM, Foyer d'Accueil Médicalisé
FEHAP, Fédération de référence du secteur privé solidaire en Santé
FH, Foyer d'Hébergement
FIRAH, Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap
FNORS, Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé
FORAP, Fédération des Organismes Régionaux et territoriaux pour l'Amélioration des Pratiques en santé
FV, Foyer de Vie
GEM, Groupes d'entraides Mutuelle
GIHP, Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques
GNCHR, Groupement national de coopération Handicaps Rares
GTN, Groupe Technique National
HAS, Haute Autorité de la santé
IEAP, Institut pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés
IEM, Institut d'Education Motrice
IES, Institut d'Éducation Sensorielle

IGA, Inspection générale des affaires sociales
IGAS, Inspection générale des affaires sociales
IME, Instituts médico-éducatifs
INCA, Institut National du Cancer
INSERM, Institut national de la santé et de la recherche médicale
MAS, Maison d'Accueil Spécialisée
MDPH, Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
MECS, Maisons d'Enfants à Caractère Social
MSH de Dijon, Maison des sciences de l'homme de Dijon
ONPE Observatoire national de la protection de l'enfance
OPCO Santé, Opérateur de Compétences du secteur de la santé.
ORS, Observatoire Régionale de la santé
PCPE, Pôle de compétences et de prestations externalisées
RBPP, Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles
RCP-CoP, réseau créatif de pratiques et de communautés de pratiques professionnelles
RETEX, retours d'expériences
SAMSAH, Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAVS, Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SERAFIN-PH, Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des financements aux parcours des Personnes Handicapées
SESSAD, Services d'éducation spéciale et de soins à domicile
SMJPM, Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
SNDS, Système National des Données de Santé
SRA, Structures Régionales d'Appui
START, Service Territorial d'Accès à des Ressources Transdisciplinaires
TND, Troubles du neurodéveloppement
UNAFTC Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés
UNAPEI Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales
VAS, Vie affective et sexuelle